



PROCES-VERBAL

La Commission Régionale des Litiges de la Ligue PROVENCE ALPES COTE D'AZUR valide :

- la liste « L'AVENIR SE JOUE ENSEMBLE » conduite par Monsieur Laurent CESMAT pour les élections au Comité de direction du Comité Départemental des HAUTES ALPES ;
- la liste des délégués à l'Assemblée générale de la Fédération Française de Tennis au titre du Comité Départemental des HAUTES ALPES.

Fait à AIX-EN-PROVENCE, le 11 octobre 2024

La présidente,

Aurélie BEFVE

Cette décision est susceptible de recours devant la Commission Fédérale des Litiges dans un délai de 48h à compter de la publication sur le site internet (article 133-1 des règlements administratifs).